

LA VAE, PARLONS-EN

Salarié(e), travailleur(euse) indépendant(e), artisan, demandeur d'emploi, agent public, vous avez acquis des compétences et des connaissances dans des situations de travail variées ou par votre engagement dans une association ou un syndicat ?

La VAE peut vous permettre d'obtenir une certification professionnelle (diplôme, titre ou CQP) dans des secteurs professionnels diversifiés.

Vous pouvez engager à tout moment la démarche de validation de vos acquis en vue d'obtenir tout ou partie d'un titre d'ingénieur, d'une licence, d'un baccalauréat, d'un CAP, d'un titre professionnel...

+700

DEMANDES DE VAE

LA VAE
EN 2018 (données non exhaustives)

PLUS DE...

80%

CERTIFICATIONS
DIFFÉRENTES
DÉLIVRÉES

473

PASSAGES
DEVANT LE JURY

66%

VALIDATIONS
TOTALES

23%

VALIDATIONS
PARTIELLES



« ...Je devais d'abord prendre contact avec une structure qui pourrait m'aider dans le choix du référentiel de diplôme à viser : l'AGEFMA. J'ai alors été dirigée vers une conseillère à l'écoute de mes besoins, qui a su m'apporter les précieuses informations dont j'avais besoin et m'a permis de faire un choix pertinent, en toute sérénité. »

W.P.



« Avec la VAE j'ai pu obtenir mon diplôme ce qui va me permettre d'évoluer vers un poste à responsabilités dans mon entreprise. »

L. B

« Je souhaitais mettre en cohérence ma qualification avec mon niveau de responsabilité et accéder à une formation supérieure... »

M. R

« Obtenir mon diplôme par la VAE me permet de légitimer toutes mes compétences... »

G. P

LA VAE
ILS EN PARLENT...

Où s'informer?

LES POINTS D'INFORMATION VAE

POUR + D'INFOS :

- La cellule VAE AGEFMA
Tél : 0596 71 11 02 - www.agefma.mq
- Les Organismes valideurs*
- Le Portail national de la VAE
www.vae.gouv.fr



AGEFMA
POINT RELAIS
CONSEIL
0596.71.11.02

📍 FORT-DE-FRANCE

Pôle emploi 3949
Chambre des Métiers
0596.71.32.22
CIO 0596.52.88.05
CNFPT (FDF et Lamentin)
0596.70.20.70
TRANSITIONS PRO
0596.38.29.42
AKTO 0596.52.88.05
URASS 0596.50.43.01

📍 LAMENTIN

OPCO EP 0596.42.80.00
Pôle emploi 3949
CONSTRUCTYS Antilles-Guyane
0596.51.51.02
GRETA 0596.50.45.75
OCAPIAT 0596.51.92.12
UNIFORMATION 0596.60.74.16
ANFH 0596.42.10.60

📍 LE LORRAIN

CFPPA 0596.53.41.09

📍 STE-MARIE

Pôle Emploi 3949
CIO Nord Atlantique
0596.52.88.20

📍 TRINITÉ

Pôle Emploi 3949

📍 ROBERT

Mission locale
Nord Martinique
0596.65.47.20
CFPPA Atlantique
0596.65.40.98

📍 FRANÇOIS

Pôle Emploi 3949

📍 MARIN

Pôle Emploi 3949
CIO 0596.74.90.93

📍 RIVIÈRE-PILOTE

CFPPA 0596.62.60.35
GRETA 0596.62.62.18

📍 RIVIÈRE-SALÉE

Pôle Emploi 3949

📍 DUCOS

CMA -URMA 0596.68.09.14
ESPACE SUD
Direction Cohésion sociale
(12 communes du territoire sud)
0596 62 17 57

📍 SCHOELCHER

Pôle Emploi 3949
CCIM 0596.42.78.78

📍 LE CARBET

CFPPA 0596.78.02.02

📍 SAINT-PIERRE

Pôle Emploi 3949

INFORMATIONS & CONTACT

Pour un rendez-vous avec un conseiller
Cellule VAE Martinique

Tél. 0596 71 11 02 E-mail vae.martinique@agefma.fr Site www.agefma.fr
Immeuble Foyal 2000 Rue du Gouverneur Ponton 97200 FORT-DE-FRANCE
Horaires d'accueil : lundi - mardi - jeudi 8^{h00}-12^h & 14^{h30}-16^{h30}
mercredi et vendredi 8^h-12^h



À vous de valider !



**MON EXPÉRIENCE A DE LA VALEUR,
JE LA VALIDE !**



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

QU'EST-CE-QUE C'EST?

- Un **droit individuel** inscrit dans le Code du travail
- Une **reconnaissance officielle** de l'expérience professionnelle acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole
- Une démarche personnelle pour obtenir, en totalité ou en partie **un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle (CQP)**



La durée des activités réalisées lors des périodes de formation doit être inférieure à celles réalisées en emploi. Art. R335-6 du Code de l'éducation, modifié.



À QUELLE CONDITION?

Un **an minimum d'expérience**, exercée en continu ou discontinu, mais en **rapport direct** avec la certification pour laquelle la VAE est demandée. Les activités réalisées lors d'un **stage pratique** ou d'une **période de formation en milieu professionnel (PFMP, PMSMP, POE)** ou d'un **contrat d'apprentissage, contrat unique d'insertion...** sont également prises en compte.

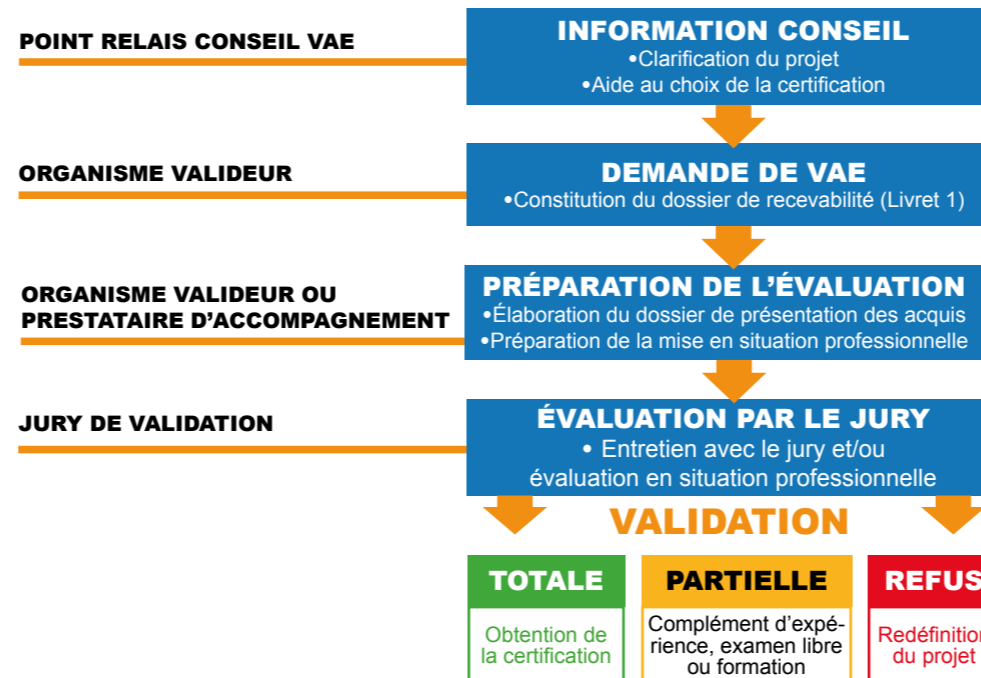
POUR QUELLES CERTIFICATIONS?

Les diplômes délivrés au nom de l'Etat, les titres d'organismes publics ou privés, les CQP (certificat de qualification professionnelle) délivrés par les branches professionnelles inscrits au **RNCP** (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

LES NIVEAUX DE DIPLÔMES EN VIGUEUR AU 01/01/2019

| Années post-bac | Diplômes | Niveau de diplômes |
|-----------------|--|--------------------|
| | CAP, BEP | 3 |
| BAC | BACCALAURÉAT | 4 |
| BAC+2 | DEUG, BTS, DUT, DEUST | 5 |
| BAC+3/4 | LICENCE, LICENCE PRO/MAÎTRISE, MASTER 1 | 6 |
| BAC+5 | MASTER, DEA, DESS | 7 |
| BAC+8 | DOCTORAT | 8 |

LA VAE, ÉTAPE PAR ÉTAPE



LES ORGANISMES VALIDEURS* EN MARTINIQUE

CERTIFICATEURS ET VALIDEURS

| EDUCATION NATIONALE | AGRICULTURE ET ALIMENTATION |
|---|---|
| ACADÉMIE MARTINIQUE GIP FCIP de l'Académie de Martinique 4 rue du Père Delawarde – Desrochers 97234 FORT DE FRANCE Tél : 0596 64 83 83 Réunions d'information : www.francevae.fr Retrait des dossiers : www.ac-martinique.fr | DAAF MARTINIQUE Service Formation et développement (SFD) Bd du Général de Gaulle 97200 FORT DE FRANCE Tél : 0596 71 20 32 Site Internet : https://chlorofil.fr/vae |
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE | CHAMBRES CONSULAIRES |
| CNAM MARTINIQUE Campus universitaire de Schoelcher BP 7216 97274 SCHOELCHER CEDEX Tél : 0596 61 10 26 Site Internet : http://dnf3.cnam.fr/dival/ | CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) Pôle consulaire de formation, Rue Aubin Edmond Quartier Case Navire 97233 SCHOELCHER Tél : 0596 42 78 78 / 0596 64 98 41 ou 46 Site Internet : www.egc-martinique.com |
| UNIVERSITÉ DES ANTILLES Service universitaire Formation continue Pôle Martinique - Campus de Schoelcher BP 7209 - 97271 SCHOELCHER CEDEX Tél : 0596 72 73 32 | CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT 2 rue du Temple - Morne Tartenson BP 1194 97249 FORT DE France CEDEX Tél : 0596 71 32 22 E-mail : cmm972@cma-martinique.com |
| TRAVAIL | SPORTS, LOISIRS ET ANIMATION |
| DEETS MARTINIQUE Retrait et dépôt des dossiers de recevabilité 2 avenue des Arawaks - Immeuble EOLE 1 97200 FORT DE FRANCE Tél : 0596 44 20 00 | DRAJES MARTINIQUE Centre d'Affaires Agora ZAC de l'Étang Z'Abrirot 97200 FORT DE FRANCE Tél : 0596 52 29 38 Site Internet : http://martinique.drjcs.gov.fr |
| SOLIDARITÉS ET SANTE | CULTURE |
| ASP - UNACESS Retrait et dépôt des dossiers en ligne Délégation régionale Nouvelle Aquitaine 8 place Maison Dieu 87001 LIMOGES Cedex 1 Tél : 0810 01 77 10 Site Internet : http://vae.asp-public.fr | DAC MARTINIQUE Informations Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 FORT DE FRANCE Tél : 0596 60 05 36 |
| DEETS MARTINIQUE Retrait et dépôt des dossiers de recevabilité 2 avenue des Arawaks - Immeuble EOLE 1 97200 FORT DE FRANCE Tél : 0596 44 20 00 | MINISTÈRE DE LA CULTURE Infos Tél : 01 40 15 80 00 Site Internet : http://www.culturecommunication.gouv.fr |

COÛT ET FINANCEMENT

La démarche de VAE en elle-même est **gratuite**. Mais selon la certification, elle peut nécessiter :

- Un **accompagnement méthodologique**, prestation payante non obligatoire d'une durée de 24h maximum qui permet de bénéficier d'un aide à la rédaction du dossier (livret 2) et à la préparation du passage devant le jury ;
 - **Des frais annexes** (droits d'inscription, frais de jury, transport, hébergement...).
- Tout candidat qui le souhaite peut autofinancer sa VAE. Mais des aides financières existent et peuvent être accordées en fonction du statut du demandeur.

| STATUT | ORGANISME FINANCEURS | CADRE DE FINANCEMENT |
|--------------------------------|---|--|
| Salariés Secteur PRIVÉ | <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • OPCO (jusqu'au 31/12/2019) | <ul style="list-style-type: none"> • Plan de développement des compétences • CPF |
| Salariés Secteur PUBLIC | <ul style="list-style-type: none"> • Administrations • Etablissements publics | <ul style="list-style-type: none"> • Plan de développement des compétences • DIF |
| NON-SALARIÉ | <ul style="list-style-type: none"> • Organismes collecteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge prévue par ces organismes |
| DEMANDEURS D'EMPLOI | <ul style="list-style-type: none"> • Pôle Emploi • Collectivité territoriale | <ul style="list-style-type: none"> • Aide individuelle • Co-financement |